

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Saint-Julien-les-Villas  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 30 JUIN 2025

| Nombre de Membres   |          |                    |
|---------------------|----------|--------------------|
| Membres en exercice | Présents | Votants            |
| 29                  | 24       | 24<br>+ 2 pouvoirs |

|                                     |
|-------------------------------------|
| Date de convocation<br>24 juin 2025 |
|-------------------------------------|

|                                  |
|----------------------------------|
| Date d'affichage<br>24 juin 2025 |
|----------------------------------|

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Michel VIART**, Maire.

Présents : BROUILLET Michel, DA SILVA Emilie, DE BOUEMANGE Béatrix, DESMOUTIERS Aurore, GROSJEAN Patrick, JOBE Martine, JOLY Christine, JOLY Thierry, JOTTE Henri, JOUAULT Gervaise, JOUAULT Olivier, LARGITTE Éric, LELIEVRE Olivier, LESPINASSE Angélique, MOREAU Marc, PICARA Daniel, ROCIPON Julien, ROUSSEL Steve, SENEOT Sabine, SPIRE Anne, VAZQUEZ José VIART Jean-Michel, VIENNE Cathy, WEINLING Jean-Marc.

Représentés : AUGUIN Isabelle par VIART Jean-Michel, BUSI Fanny par GROSJEAN Patrick.

Absents : DOSNON Guillaume, PETITJEAN Patrick, ZWALD Jérémy.

Monsieur Olivier JOUAULT a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MUTUALISATION – ANNEE 2025-2027**  
N° de délibération : **2025-62**

| Conseillers présents | Suffrages exprimés avec pouvoir | Pour | Contre | Abstention | Non participant |
|----------------------|---------------------------------|------|--------|------------|-----------------|
| 24                   | 26                              | 26   | 0      | 0          | 0               |

Rapporteur : **Jean-Michel VIART**

Je vous rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les communes de Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Pont-Sainte-Marie, Rosières-Près-Troyes et Bréviandes ont mis en commun leurs policiers municipaux et leurs équipements, les conditions de cette mutualisation étant précisées dans une convention que vous trouverez en annexe.

La convention actuellement applicable avait été initialement conclue pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027.

*La commission « Finances-Affaires générales » des 11.06.2025 & 23.06.2025 à l'unanimité des membres présents, a émis un avis favorable.*

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité** décide :

- **D'AUTORISER** à signer l'avenant n°1 à la convention de mutualisation de Police Municipale de Saint-Julien-Les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Pont-Sainte-Marie, Rosières-Près-Troyes et Bréviandes, applicable du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 dont vous trouverez le projet ci-joint.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le maire, Jean-Michel VIART



Jean-Michel VIART

Jean-Michel VIART  
2025.07.03 08:34:48 +0200  
Ref:9045738-13613421-1-D  
Signature numérique  
le Maire